

**Communiqué de presse sur les effets de ramadan
et leurs interactions avec ceux de la saison
- Cas du ramadan 1434 -**

La présente étude s'inscrit dans le processus de réflexion mené par le Haut-commissariat au Plan, visant à évaluer les effets de calendrier sur les fluctuations économiques au Maroc. Portant sur un certain nombre de grandeurs économiques clés, comme les prix et le tourisme, les résultats de cette analyse, synthétisée dans ce communiqué, sont de nature à apporter aux opérateurs économiques un éclairage sur les répercussions du mois de ramadan, notamment dans le sillage de son chevauchement avec la saison estivale 2013.

1. Ramadan 1434 : quelles spécificités ?

Le mois de ramadan 1434 a débuté au Royaume le mercredi 10 juillet 2013, après l'observation du croissant lunaire. C'est la douzième fois au cours des 54 dernières années lunaires (correspondant à la période grégorienne 1962-2013), que le début du ramadan coïncide avec un mercredi.

De même, il faudrait remonter 33 années auparavant pour rencontrer un mois de ramadan similaire à celui en cours. Ce fut en 1980 où le mois de ramadan 1400 a débuté le 14 juillet avec un chevauchement sur le mois d'août.

2. Quels impacts sur les prix ?

Variables macroéconomiques clés, les prix sont substantiellement impactés par la venue du mois sacré. Les changements des habitudes des ménages, notamment en matière de consommation alimentaire, confirmés par diverses enquêtes du HCP (enquête sur le niveau de vie des ménages de 2006/07 et enquête sur la consommation des ménages de 2001)¹, constituent le principal facteur de transmission des impacts du mois de ramadan sur les évolutions des prix.

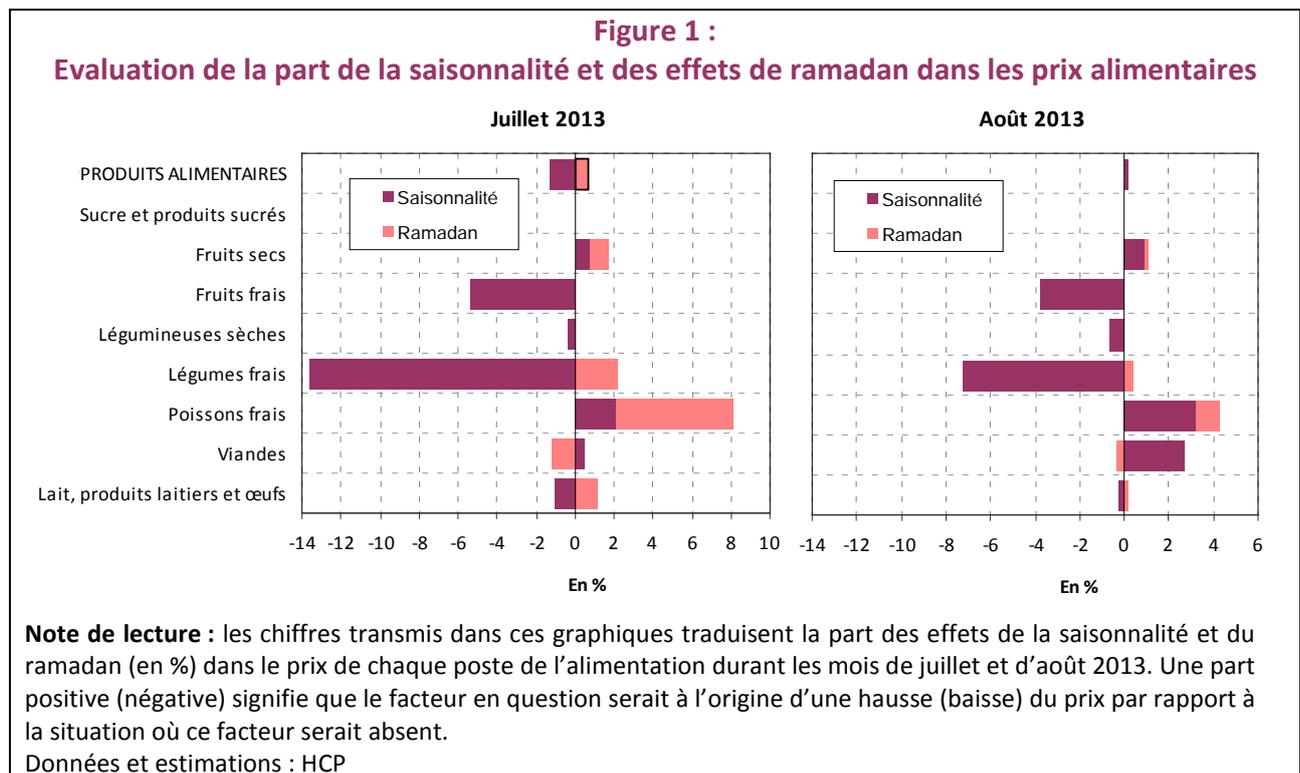
Vu sa répartition sur les mois de juillet et d'août de cette année, les prix subiraient deux effets différenciés, dus au mois de ramadan et à la saisonnalité. Ces deux effets peuvent se renforcer ou se contredire selon les produits. C'est ainsi que l'effet de ramadan représenterait près de 0,7% du prix des produits alimentaires, et l'effet la saison, liée au mois de juillet, atteindrait près de -1,3%². Il est important, toutefois, de rappeler que les impacts du mois de ramadan sur les autres postes de la consommation non alimentaire n'ont pas présenté de signification statistique.

Les produits alimentaires les plus touchés par cet effet du calendrier demeurent les poissons et les légumes frais. Les prix des poissons devraient, en effet, s'inscrire en hausse de 6% durant le mois de juillet. Cette augmentation serait amplifiée par un effet saisonnier positif, puisque les prix de ces denrées s'apprécient régulièrement durant ce mois (+2% en moyenne). L'impact du mois de ramadan sur les prix des légumes frais atteindrait 2,2%, mais serait annulé, contrairement aux poissons, par une dépréciation saisonnière importante (-13,6%). Les fruits secs, ainsi que les produits laitiers, ne sont pas en reste : le mois de ramadan générerait un supplément de près de 1% durant le mois de juillet (ce supplément avoisinerait 0,2% le mois suivant).

¹ Voir le communiqué du HCP sur le lien suivant : http://www.hcp.ma/Effets-du-ramadan-sur-la-consommation-les-prix-l-inegalite-et-la-pauvrete_a539.html.

² Pour clarifier davantage ces chiffres, et indirectement la logique qui a guidé ce partage entre la saisonnalité et l'effet de calendrier, l'on suppose que le prix d'un panier de produits alimentaires hors effet de ramadan et de la saisonnalité est de 100 dirhams au mois de juillet 2013, il faut comprendre que le mois sacré de ramadan viendrait ajouter un supplément de 70 centimes, alors que la saisonnalité ferait baisser ce prix de 1,30 dirham. Ainsi, le prix qui aurait été observé dans ces conditions (*i.e.* payé par le consommateur sur le marché) est de 99,3 dirhams.

La comparaison des évolutions des prix durant la période juillet-août entre 2012 et 2013 indique que l'impact inflationniste du mois de ramadan serait contenu. L'inflation additionnelle, due au mois sacré, serait de l'ordre de 0,4 point pour les produits alimentaires au mois de juillet, qui serait totalement annulée le mois suivant.

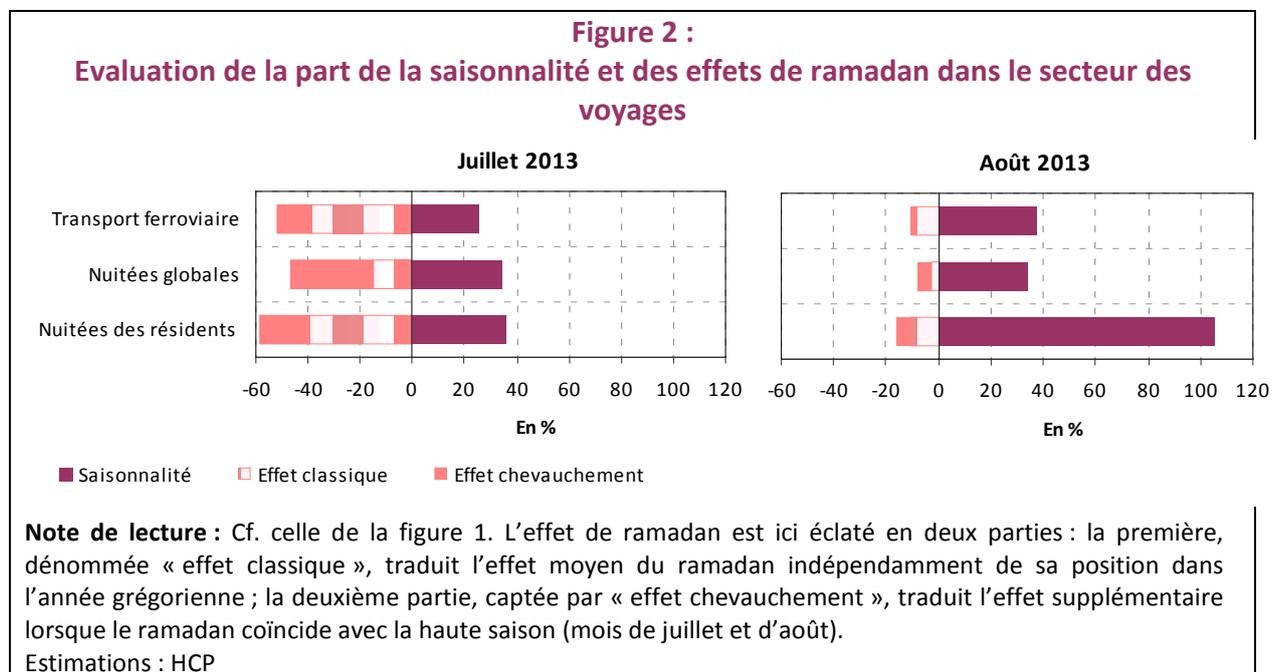


3. Ramadan et haute saison touristique : quelles interactions ?

L'industrie du tourisme et du voyage, tout en étant un secteur stratégique pour l'économie nationale, représente un des secteurs les plus touchés par les états du calendrier lunaire, notamment le mois de ramadan. Les impacts liés à ce mois seraient, en effet, en mesure de contrebalancer substantiellement les acquis positifs de la haute saison, qui coïncide de coutume avec les mois de juillet et août. Par ailleurs, lorsque le mois de ramadan coïncide avec la haute saison, il jouit d'un effet encore plus important, en raison, entre autres, des arbitrages effectués par les citoyens quant à la programmation de leurs congés annuels et au phénomène de concentration qui caractérise le secteur (un quart des nuitées globales et un tiers de celles des résidents sont en moyenne réalisés pendant ces deux mois seulement).

Sachant qu'environ deux tiers des jours du mois de juillet seront des jours de jeûne, cet effet réducteur y est largement plus important, comparativement au mois d'août. L'augmentation des nuitées globales au mois de juillet, en raison de la saison estivale, représenterait environ un tiers cette année. Cette appréciation saisonnière serait contrebalancée par l'effet baissier dû au mois de ramadan. Ce choc défavorable est évalué à -44% pour les nuitées globales et à -59% pour celles des résidents³. Ces deux impacts antinomiques seront, en définitive, à l'origine d'une perte de près de 10% au mois de juillet (22% pour les nuitées des résidents), soit l'équivalent de près 160 milles nuitées (115 mille pour les nationaux).

Par contraste, les retombées de la haute saison ne seront touchées qu'à la marge durant le mois d'août 2013. Toutes proportions gardées, les sept (ou huit) jours de jeûne que l'on observerait durant ce mois ne vont occasionner qu'une baisse de 6,5% des nuitées (-16% pour celles des nationaux). Ainsi, la haute saison serait peu ou prou sauvée durant ce mois, où l'on réalise généralement un supplément de plus de 34% (le double pour les résidents) par rapport aux niveaux moyens.



³ Nous précisons que ces effets sont plus importants lorsque le mois de ramadan chevauche avec la saison estivale. Les estimations ont montré que l'effet du mois de ramadan dans ce secteur est multiplié par trois lorsque ce chevauchement est d'actualité.

Le transport par voie ferroviaire n'est pas épargné par le chevauchement entre la saisonnalité et le mois de ramadan. Le supplément saisonnier positif, afférent au mois de juillet et correspondant à 25% de l'activité des trains, serait largement annulé par la venue du mois de ramadan dans ce mois. Celui-ci serait, en effet, à l'origine d'une baisse de régime de l'ordre de 52%. La saisonnalité plus forte dans le secteur, observée durant le mois d'août (+38% d'activité en moyenne), est accompagnée par un effet de ramadan de moindre intensité (-11%), ce qui, à l'issue de la combinaison de ces deux effets contradictoires, impliquerait un surplus d'activité de 27%.